



Réunion de la Commission Consultative Paritaire du 27 mai 2016

Compte-rendu

La Commission s'est réunie le vendredi 27 mai 2016, à 14 h 00, dans les locaux du SDE.

Etaient présents les membres SDE65 et les membres EPCI de la CCP.

Pour le SDE65 : M. Fortassin (Président), mesdames Boimare, Boirie, Malère, Maumus, Mendès et Pourteau ; messieurs Abadie, Armary, Astuguevieille, Cazaux, Dabezies, Dutour, Fourcade, Frossard, Guilhas, Lacome, Laffaille, Laffont, Maupomé et Mur.

Pour les EPCI : Messieurs Anglade, Bech, Fourcade, Fourtine, Grandsimon, Guillen, Lassarette, Maisonneuve, Mallecot, Omisos, Recurt, Solaz, Verges et M. le Président de la CC Adour ; Madame Ricaud représentant M. Luquet ; Messieurs Revillier représentant M. Garroq, Rousse représentant M. Sempastous, Cazanave représentant M. Alegret et Baylère représentant M. Curret

Pour les services du SDE : M. Rouch (Directeur), Maurice Dossat, Denis Maumus et Marie-Noëlle Mainguy.

Ordre du jour

- *fonctionnement de la Commission* :
 - *composition et objet de la commission*
 - *mise en place d'un règlement intérieur,*
 - *attente des membres sur les sujets à traiter...*
- *situation des réseaux d'énergie dans les Hautes-Pyrénées,*
- *tour de table des projets portés par les collectivités locales et relatives à l'énergie,*
- *questions diverses.*

Après avoir accueilli les délégués, le Président rappelle les conditions de création de la Commission Consultative Paritaire et demande à Daniel Frossard de présenter le fonctionnement de la Commission, qui **est le 1^{er} point à l'ordre du jour**.

Daniel Frossard rappelle que la Commission a été créée le 18 décembre 2015. Elle est composée initialement de 62 membres répartis en 2 collèges : 31 pour les EPCI et 31 pour le SDE. Suite à la dissolution de la Communauté de Communes de Gavarnie Gèdre, il n'y aura que 60 membres. Cette Commission se réunira une fois par an, sauf nécessité.

Daniel Frossard présente d'abord le règlement intérieur qui pourra être revu selon l'évolution des communautés de communes (*document remis en séance*).

François Fortassin, Président du SDE, est désigné comme Président de cette Commission. Daniel Frossard propose ensuite de soumettre au vote le règlement intérieur, qui est adopté par l'assemblée à l'unanimité.

A son tour, le Président propose Daniel Frossard comme secrétaire de séance, sans opposition.

Daniel Frossard informe également les membres de la nécessité de désigner un représentant des EPCI qui sera associé à la représentation du SDE65 à la conférence départementale de programmation des investissements sur les réseaux de distribution électrique issue de la loi NOME. Patrick Baylère, de la communauté de communes de Vic Montaner, est le seul à proposer sa candidature et est donc désigné comme représentant des EPCI.

Daniel Frossard présente ensuite le questionnaire qui a été remis aux membres et qui porte sur les attentes de ces derniers vis-à-vis du SDE en matière d'énergie et vis-à-vis de la commission.

François Fortassin souhaite que la Commission réfléchisse sur la RICE (en lien avec le projet d'intégration du Pic du Midi dans le patrimoine de l'Unesco). A ce sujet, il interpelle M. Omisos, maire de Saint-Savin, pour évoquer les opérations de reconversion de l'éclairage public de sa commune. Après avoir donné la description de ces opérations, ce dernier reconnaît l'apport de la RICE qui concilie économies d'énergie et lutte contre la pollution lumineuse avec la mise en valeur du patrimoine. Il incite ses collègues maires à entamer la même démarche.

M. Mallecot, maire d'Arbéost et délégué de la Communauté de Communes du Pays de Nay, pose une question sur l'Eclairage Public et l'interface avec le département voisin (64) dont il est très proche via la communauté de communes. M. Rouch indique d'abord que toutes les communes sont aidées par le SDE65 de la même façon et l'informe de la réalisation de diagnostics EP. Il propose un rapprochement éventuel avec le SDE des Pyrénées Atlantiques pour examiner la cohérence des équipements électriques et leur entretien.

François Fortassin présente Laurent Grandsimon, Président du Parc National et souligne la démarche engagée entre le Parc et le SDE. M. Grandsimon signale que le Parc est partenaire des communes qui ont signé la Charte et indique sa satisfaction du partenariat avec le SDE sur les économies d'énergie des communes.

En ce qui concerne la représentation des EPCI, M. Grandsimon demande s'il y aura 2 représentants par EPCI. En effet, en Vallée des Gaves, les 5 communautés de communes devraient constituer une seule communauté de communes. Le SIVOM sera-t-il toujours représenté suite à la fusion ?

M. Rouch précise que le règlement intérieur pourra faire l'objet de révision pour les règles de représentativité adaptées à la nouvelle intercommunalité. M. Grandsimon répond « on sera attentifs ». Le Président rajoute « si on est trop peu nombreux, la réflexion s'enlise ».

M. Lassarette a une question portant sur l'optimisation des abonnements.

M. Rouch répond que le Conseiller en Energie Partagé est l'interlocuteur en charge de ce dossier. Pour les communes qui ont sollicité le CEP, cela est fait systématiquement. Si les communes sont intéressées, elles doivent saisir le SDE.

Jean-Claude Lassarette indique que la maintenance de l'éclairage public doit privilégier le remplacement systématique et non pas l'entretien systématique de même lorsque le SDE réalise un diagnostic. Monsieur Omisos abonde en ce sens.

Madame Ricart, maire d'Aurensan, intervient sur l'extinction de l'éclairage la nuit. En effet, cela permet aux communes qui ont des petits budgets de faire des économies mais qu'en est-il de la sécurité ? Elle demande si le SDE peut travailler sur cette question.

Le Président signale que le SDE n'est pas favorable à l'extinction complète mais que les maires ont la liberté de choisir. Il cite l'exemple de la Bretagne qui a éteint l'éclairage durant plusieurs années mais qui, à l'heure actuelle, revient sur sa position.

M. Rouch rebondit sur l'intervention du Président et signale que la décision d'éteindre est laissée à l'approbation du maire mais que le SDE l'accompagne sur le plan de la réglementation. Dans tous les cas, le SDE met en place au minimum la réduction de puissance associée à une tranche horaire... M. le Maire de Saint Savin cite l'exemple de l'Abbatiale qui est éteinte à partir de minuit et l'éclairage des abords réduit.

Un des délégués présents évoque le projet d'une micro-centrale sur sa commune et demande si le SDE ne peut pas accompagner les accompagner dans cette démarche.

M. Rouch répond qu'actuellement le SDE ne le fait pas mais qu'une réflexion a été engagée avec le bureau du SDE pour réfléchir à la constitution d'une SEM dont le SDE serait pilote pour porter de tels projets.

M. Rouch aborde le deuxième point à l'ordre du jour : la situation des réseaux d'énergie dans les Hautes-Pyrénées (*voir le diaporama*) et présente Annie Flottes, représentante de la DDT, qui interviendra sur les TEPCV.

M. Rouch évoque ensuite les projets relatifs à la transition énergétique et présente les actions du SDE pour les communes dans les domaines des économies d'énergie (reconversion de l'éclairage public, conseil en économie d'énergie, achat d'énergie groupé...) et des énergies nouvelles renouvelables (construction d'unités Enr, développement de la mobilité électrique...)

Mme Flottes présente les projets TEPCV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte) à travers l'appel à projet qui a été lancé en septembre 2014. Elle évoque les 13 dossiers qui ont abouti et parle également des collectivités qui ont des dossiers en cours (*voir diaporama*). Plusieurs dossiers concernent le SDE.

Après cet exposé, M. Rouch propose aux délégués d'intervenir s'ils le souhaitent.

M. Bech, maire de Camous, regrette que toutes les collectivités ne soient pas informées de la même façon sur les projets TEPCV. Mme Flottes précise qu'un courrier avait été adressé aux EPCI et communautés de communes. L'appel à projet a été lancé mais le projet est déjà figé.

M. Rouch enchaîne en indiquant que l'information et le suivi des appels à projets pourraient être faits systématiquement au sein de cette commission. Un appel à projet va d'ailleurs voir le jour sur le fond chaleur. 2 dispositifs le constituent :

- patrimonial (3 projets) qui atteignent les seuils du fond chaleur. Le SDE va se positionner.
- territorial (présentation de 10 projets simultanés) mais portés par plusieurs maîtres d'ouvrage.

Annie Flottes souligne que les délais sont souvent très courts entre l'annonce et la date de réponse aux appels à projets.

Le maire de Saint-Savin aborde le sujet de l'alimentation des refuges de montagne par pico-centrales car il préférerait une pico-centrale à l'installation de panneaux photovoltaïques. Il cite le cas du refuge du Marcadau. Bruno Rouch évoque un projet du SDE de même nature avec la commune de Saint-Lary (hospice du Rioumajou) qui constituera une première expérience locale. Le Président intervient sur la difficulté d'aménager la montagne en citant l'exemple du refuge du lac de Gaube alimenté par panneaux photovoltaïques et les dégradations subies.

Bruno Rouch clôture ce débat en précisant que le classement des cours d'eau n'est plus un obstacle incontournable (notion de continuité écologique) et que des projets peuvent être autorisés.

Le Président s'assure que les délégués n'ont plus de questions à poser et lève la séance.

La séance se termine à 16 h 30

PJ au présent compte-rendu :

- *diaporama de présentation*
- *règlement intérieur de la commission*
- *questionnaire et réponses*